

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 174-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.865

Déposée le: 07.09.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Linder (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Mühlheim (Bern, pvl)
Streit-Stettler (Bern, PEV)
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
von Greyerz (Bern, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du

Direction:

Classification: —

Proposition du

Conseil-exécutif:



Cours d'allemand pour les requérants d'asile en âge scolaire: soutenir les organisations de bénévoles

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Soutenir sous une forme appropriée les organisations de bénévoles qui dispensent des cours d'allemand aux enfants et aux adolescents réfugiés, par exemple en proposant de les coordonner et de les mettre en réseau.
2. Mettre au besoin du personnel éducatif à disposition pour coacher les organisations de bénévoles.

Développement :

Le nombre d'enfants et d'adolescents réfugiés a augmenté massivement dans le canton de Berne depuis l'an dernier. Ce qui confronte l'école et le corps enseignant, mais aussi le canton, à

des défis de taille. Ces jeunes doivent en effet apprendre notre langue rapidement. Le canton a déjà réagi en ouvrant des classes spéciales. Elles ne suffisent toutefois pas pour garantir l'enseignement de notre langue à tous les enfants et adolescents.

L'intégration linguistique des enfants et des adolescents est tributaire du concours des nombreuses organisations de bénévoles. Elles sont souvent actives dans les centres de requérants d'asile, dans les hébergements d'urgence ou dans les paroisses. Elles aident les jeunes dans le processus d'acquisition de la langue. Cet engagement et ce savoir-faire constituent de précieuses ressources. Mais il arrive aussi que les organisations ne sachent pas trop comment s'y prendre pour enseigner la langue à ces jeunes. On pourrait y remédier en proposant les services de personnel éducatif, comme des enseignants et enseignantes à la retraite ou des étudiants ou étudiantes en dernière année. Organisation, structure (horaire des cours p. ex.) et infrastructure (locaux p. ex.) sont en outre nécessaires.

Le Conseil-exécutif est par conséquent chargé de soutenir les offres proposées par des organisations de bénévoles, éventuellement en les coordonnant et en les mettant en réseau.

Le coût des cours d'allemand et des classes spéciales est énorme, 23 millions pour 2016. Pour compenser, on rogne sur les solutions transitoires. Il faut trouver de nouvelles voies pour désamorcer les problèmes.